

Association Imagine Cognac & GIS LUMA

15 janvier 2024



IMAGINE
Cognac

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT POUR UN TERRITOIRE DURABLE



**L'enjeu : accélérer la transition environnementale
de la filière Cognac**

- **L'enjeu : accélérer la transition environnementale de la filière Cognac**

- **Nécessité pour la filière Cognac d'accélérer sa transition environnementale**
- **Besoin de mutualiser les efforts en matière de R&D**
- **Nécessité de trouver une nouvelle façon de travailler au sein de la filière Cognac**
- **Une réponse différente de celle apportée par d'autres interprofessions**



Nature du dispositif

- **Nature du dispositif**

Une association, coordonnant des actions de recherche.

1. L'apport de nouvelles sources de financement qui ne peuvent pas être captées par l'interprofession
2. La reconnaissance de l'intérêt général pour l'association
3. La maîtrise par la filière Cognac de toute décision prise au sein du nouveau dispositif

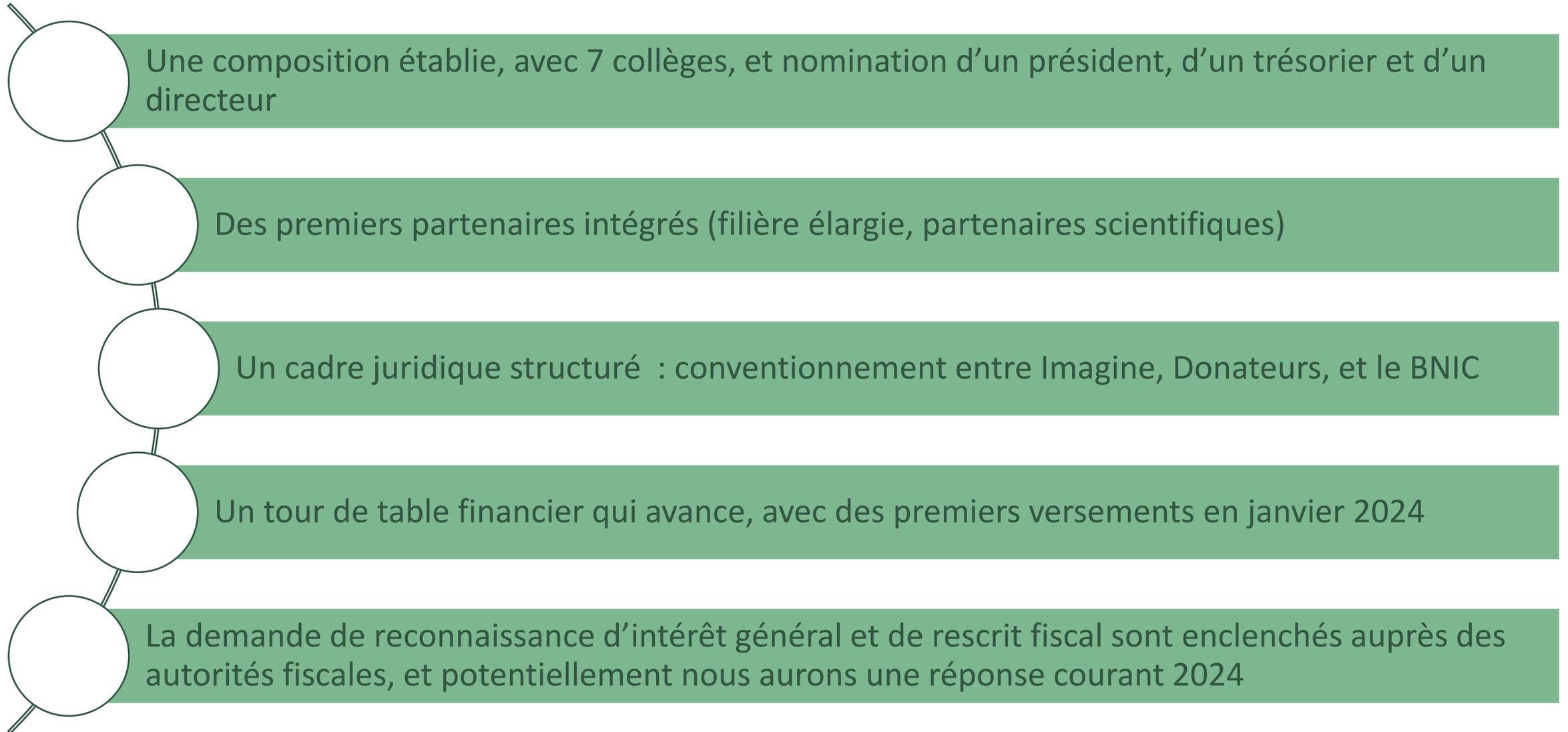


IMAGINE
Cognac



L'association est en cours d'amorçage

- **L'association est en cours d'amorçage**





Composition de l'association

• Composition de l'association

Rappel du double objectif : (1) être représentatif pour pouvoir justifier de l'intérêt général mais (2) garder le contrôle des prises de décision.

Double approche

- **Assemblée générale : être représentatif**
- **Conseil d'administration : recentrer la gouvernance de l'association**

Membres de l'association réunis en 7 collèges

1. Le collège de la filière Cognac
2. Le collège de la filière Cognac élargie
3. Le collège des partenaires scientifiques
4. Le collège des partenaires financiers
5. Le collège des partenaires filière intéressés
6. Le collège de la société civile
7. Le collège des collectivités territoriales

● Composition de l'association

Un conseil d'administration

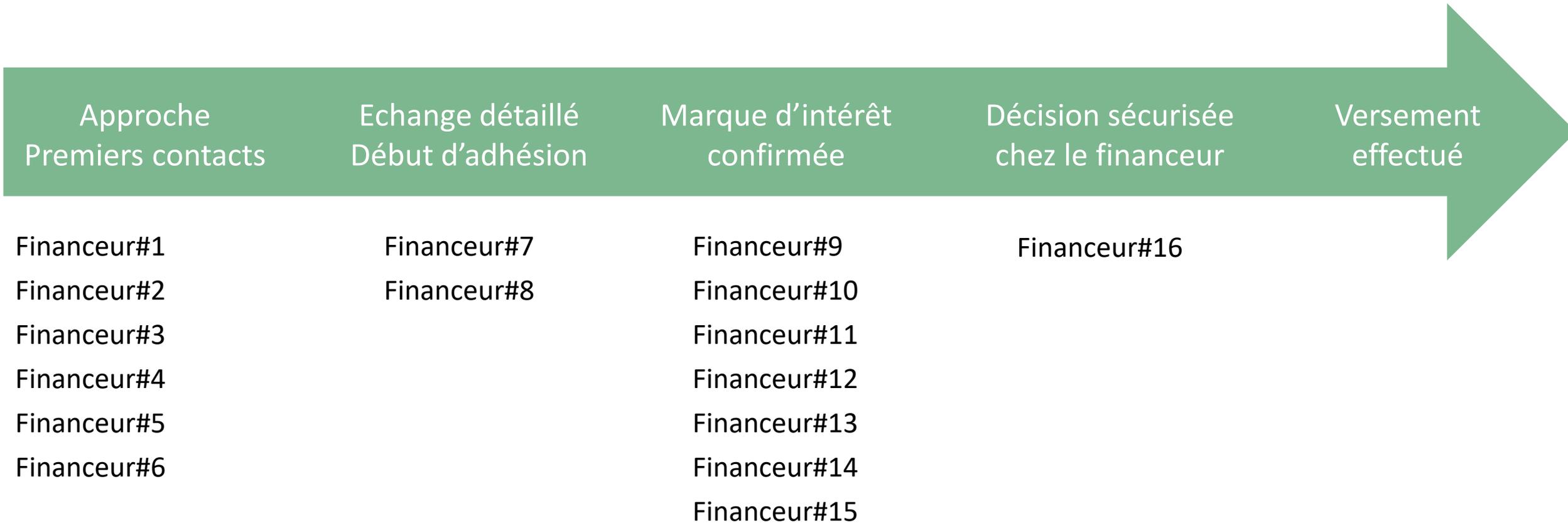
- 4 collèges seulement
- Prise des décisions importantes de l'association
- La majorité absolue pour les familles de la viticulture et du négoce et une minorité de blocage pour chacune d'entre elles
- 4 représentants officiels de la filière Cognac : coprésidents de la Commission technique et développement durable du BNIC (porte-paroles), et président et vice-président du BNIC (représentants supplémentaires possibles sans droit de vote)
- Positions filière Cognac décidées en amont en comité permanent du BNIC avec une nécessité d'alignement des deux familles
- Réunions deux fois par an



Tour de table financier

• Tour de table de financement : différents niveaux de progression des financeurs

- Les actions menées et retours obtenus permettent de positionner les financeurs sur cette échelle de progression. Nous construisons actuellement un budget qui couvrira la période 01.01.2024 – 31.07.2025.

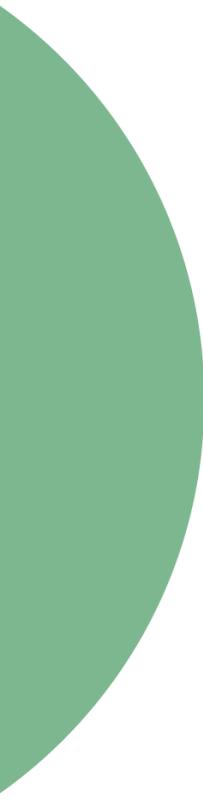




Reconnaissance d'intérêt général

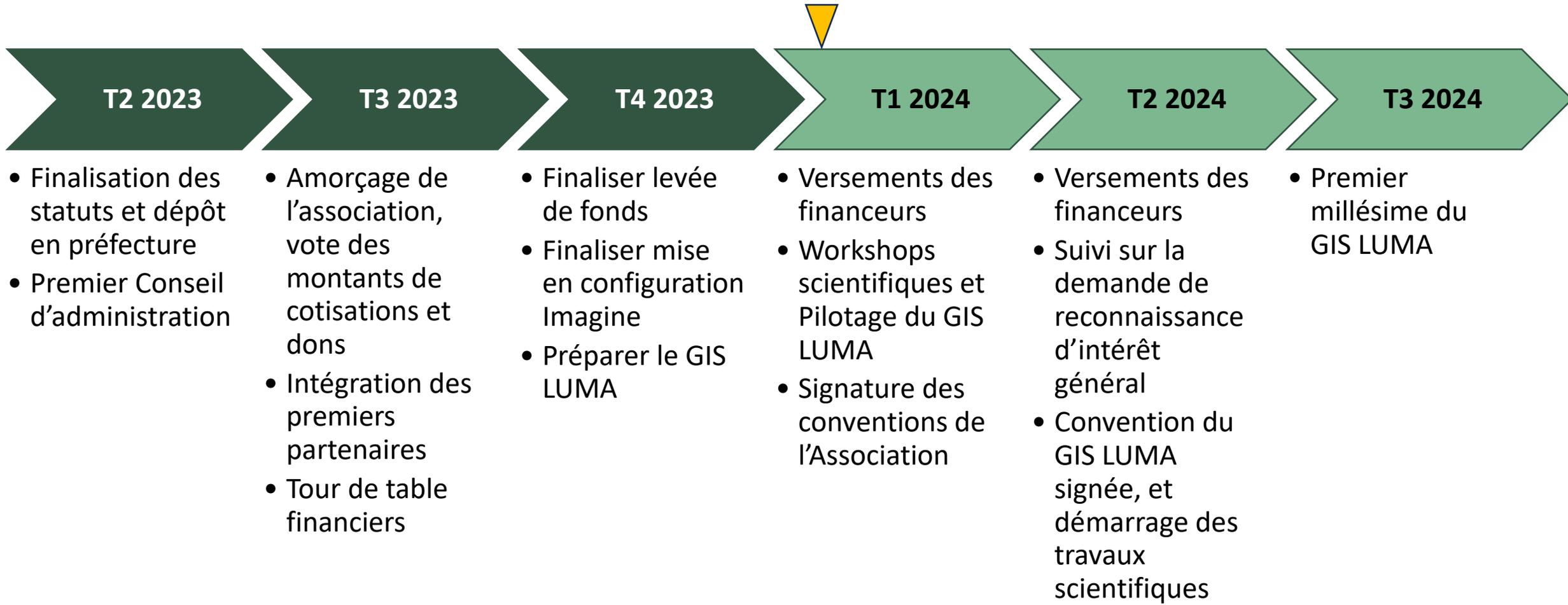
● Reconnaissance d'intérêt général

- La demande de reconnaissance d'intérêt général pour l'Association Imagine Cognac permettra d'obtenir le régime fiscal du mécénat
- Cette demande a fait l'objet de réunions et d'échanges avec les autorités durant les derniers mois
- Un dossier complet de demande a été envoyé aux autorités fiscales françaises fin octobre 2023
- Après des échanges avec les autorités fiscales en région, le dossier est maintenant remonté au niveau national
- Le délai de traitement ne peut pas être maîtrisé par l'Association Imagine Cognac, a une durée de traitement de minimum 6 mois, et peut prendre un peu de temps.



Calendrier de déploiement du dispositif

● Calendrier





GIS LUMA



IMAGINE
Cognac

Un GIS

***pour accélérer la Recherche et Développement sur l'émancipation à terme
de l'usage des pesticides de synthèse de la filière Cognac,
et pour soutenir la transition environnementale dans le territoire.***

● GIS LUMA



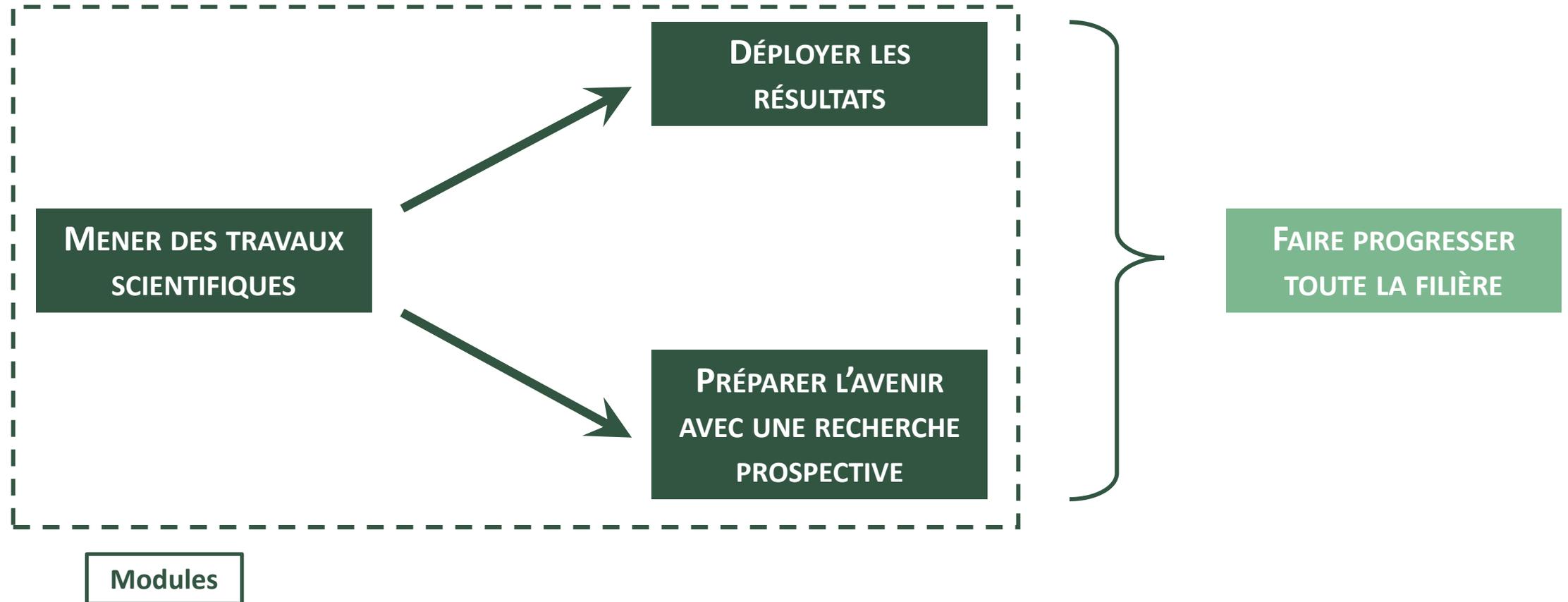
- Programme scientifique ambitieux
- Groupement de partenaires scientifiques de haut niveau, animés par la passion d'apporter leur expertise pour une solution collective
- Une cinquantaine de chercheurs et de professionnels viticulteurs, pour un budget de 1,5 millions € sur 5 ans, de 2024 à 2028
- Recherche à champ large, de la biologie de la vigne et des pathogènes à la prise en compte du système complet de culture, du changement de pratique d'un professionnel aux dynamiques sociales, pour une transition réussie de tous dans le territoire.
- Livrables opérationnels qui permettront de soutenir des changements de pratiques de protection phytosanitaires du vignoble cognaçais
- Ancrage territorial fort, avec des ponts et ouvertures aux niveaux national et international
- Premier GIS et porte-drapeau du modèle innovant de l'Association Imagine Cognac

- ÉTAPES AYANT CONDUIT A LA CONSTRUCTION DU GIS



- Identification des questions posées par la filière sur la protection du vignoble contre les pathogènes
- Lien avec les projets déjà existants pour établir une cartographie de couverture des besoins
- Proposition de « modules » pour cibler les manques et les positionner selon leur côté appliqué ou plus fondamental
- Phaser dans le temps les modules avec des livrables à court et moyen terme

RECHERCHE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES PERMETTANT À TERME DE S'ÉMANCIPER DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE



APPLICATIONS AU VIGNOBLE

Efficacité de la stratégie de protection

- Efficacité générale : efficacité optimale / limites de l'itinéraire
- Impact économique et environnemental

Adaptation de la protection à la charge cryptogamique

- Améliorer la prise de décision
- Être particulièrement attentif au premier traitement de l'année
- Mieux cibler les phases de risque

Amélioration des OAD et mise à disposition des outils pour détecter la sporée

- Transfert vers les prescripteurs techniques
- Amélioration des OAD
- Mise au point et déploiement de kits de mesures de sporées

● **4 MODULES DÉJÀ IDENTIFIÉS ET RETENUS PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BNIC ET A COMPLETER LORS DE LA MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL RESSERE AVEC LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS**

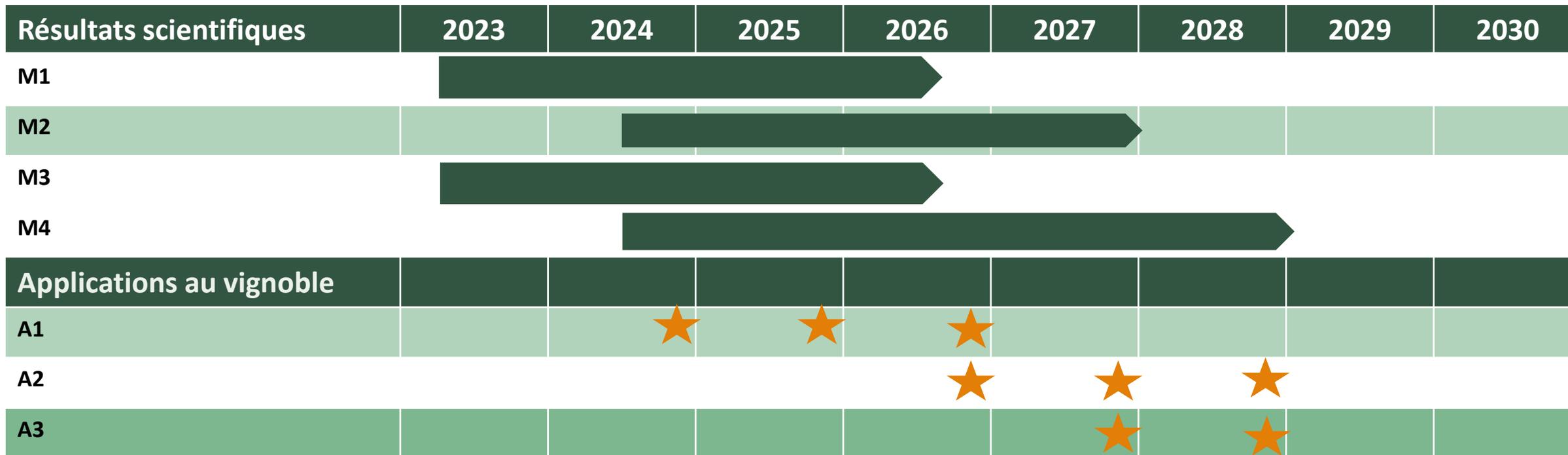


- Module 1** Expérimentation à grande échelle de l'efficacité d'un programme de protection phytosanitaire du vignoble en production, basé sur des produits de biocontrôle et des produits utilisables en agriculture biologique
- Module 2** Recherche et analyse sur les sporées de champignons ravageurs de la vigne, pour mieux connaître leur cycle de contamination et les phases de risque dans notre vignoble, afin d'imaginer des itinéraires de lutte innovants : mieux intégrer la biologie des pathogènes dans les outils d'aide à la décision, favoriser une lutte de précision optimale avec les produits de biocontrôle et produits utilisables en agriculture biologique
- Module 3** Études, recherches et expérimentation de terrain sur des programmes de traitement alternatif dans le cadre de la production en pépinière viticole
- Module 4** Étude prospective sur les nouveaux moyens de lutte / nouveaux moyens de protection physique ou biologique / nouveaux produits de biocontrôle

Le Conseil Scientifique et Technique professionnel du BNIC a demandé, le 11.01.2024, que soient étudiés plusieurs éléments supplémentaires

1. Une veille forte et coordonnée, ouvrant à tous les initiatives scientifiques régionales, nationales et internationales
2. Une analyse des approches qui intègre non seulement l'efficacité technique mais également la compétitivité économique des alternatives et le maintien des excellences qualitatives
3. La possibilité d'étudier également les programmes de R&D de sortie des pesticides actuellement engagées par les maisons de Négoce, ceci afin de permettre une analyse consolidée des données et favoriser l'émergence de solutions diverses et collectives

● PLANIFICATION A DATE DES MODULES ET LIVRABLES DU GIS



 Programmes scientifiques

 Livrables

- MODULES, PHASAGE DANS LE TEMPS ET LIVRABLES DU GIS



● MODE DE FONCTIONNEMENT ET PILOTAGE



- Collaboration, synergies et co-construction
- Coordination par Claire Grosbellet, secondée par un chargé de coordination du GIS
- Pilotage par un groupé resserré de représentants des deux familles, en lien régulier avec le CST du BNIC
- Convention du GIS = socle juridique (PI, budget, gouvernance, plan d'action scientifique, livrables, communications...)

● CONNEXIONS ET MISE EN RÉSEAU



Veille et état de l'art : s'appuyer sur l'ensemble des connaissances déjà disponibles et travaux en cours pour éviter le doublonnage, et faciliter synergie et gains de temps

Connexion à d'autres projets :

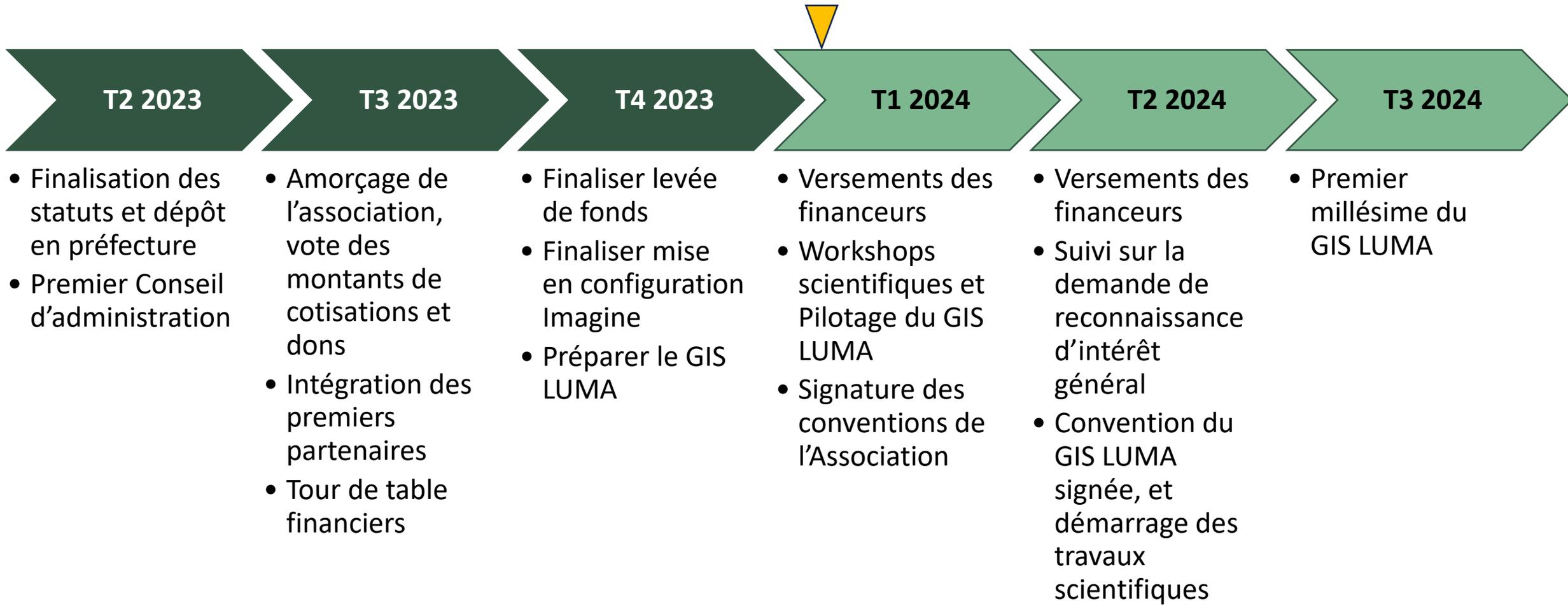
- Programme Vitirev de la Région Nouvelle-Aquitaine, les travaux similaires menés dans le bassin viticole de la région (sortie des pesticides, modèle assurantiel innovant pour faciliter cette sortie / la gestion du risque, etc.)
- Plan d'Anticipation de Retrait des molécules pesticides initié par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en 2023
- Tout autre travail réalisé sur ce thème dans le cadre du Plan Stratégique de la Filière viticole (CNIV), et dans d'autres bassins viticoles (CIVC, CIVB...)
- Travaux spécifiques menés sur ce thème par les Maisons de Négoce au sein de la filière Cognac

- INTÉRÊT GÉNÉRAL ET PUBLICATION SCIENTIFIQUE



Comme le prévoient les statuts de l'Association *Imagine Cognac* qui porte et finance le G.I.S. LUMA, l'ensemble des résultats scientifiques seront communiqués à la communauté scientifique. Un transfert technique et une communication grand public seront réalisés en plus de la communication scientifique.

● Conclusions & prochaines étapes





ANNEXES

● Explications sur la gouvernance - Schéma général

Ces éléments ne remplacent pas les statuts de l'association Imagine Cognac qui seuls constituent le texte de référence.

	Assemblée générale	Conseil Administration
Collège filière Cognac	✓	✓
Collège filière Cognac élargie	✓	✓
Collège partenaires scientifiques	✓	✓
Collège partenaires financiers publics et privés	✓	✓
Collège partenaires filière intéressés	✓	
Collège société civile	✓	
Collège collectivités territoriales	✓	

● Explications sur la gouvernance - Droits de vote

Ces éléments ne remplacent pas les statuts de l'association Imagine Cognac qui seuls constituent le texte de référence.

	Assemblée générale 200 voix	Conseil Administration 100 voix
Collège filière Cognac	102 voix (51 viticulture - 51 négoce)	52 voix (26 viticulture - 26 négoce)
Collège filière Cognac élargie	15 voix maximum (réparties de façon égale)	8 voix maximum (1 voix par représentant)
Collège partenaires scientifiques	20 voix maximum (réparties de façon égale)	20 voix maximum (2 voix par représentant)
Collège partenaires financiers publics et privés	25 voix maximum (réparties au prorata du financement)	20 voix maximum (réparties au prorata du financement)
Collège partenaires filière intéressés	14 voix maximum (réparties de façon égale)	
Collège société civile	10 voix maximum (réparties de façon égale)	
Collège collectivités territoriales	14 voix maximum (réparties de façon égale)	

Note : les articles 6 et 8.1 détaillent les droits de vote et modalités de représentation

● Explications sur la gouvernance – Cotisations (adhésion 2023-2024)

Ces éléments ne remplacent pas les statuts de l'association Imagine Cognac qui seuls constituent le texte de référence.

Collège filière Cognac	5000 € TTC*
Collège filière Cognac élargie	100 € TTC
Collège partenaires scientifiques	100 € TTC
Collège partenaires financiers publics et privés	100 € TTC
Collège partenaires filière intéressés	100 € TTC**
Collège société civile	100 € TTC
Collège collectivités territoriales	100 € TTC

** la cotisation s'élève à 5000 € par famille, elle est versée par le BNIC à l'Association Imagine Cognac, sur la base du budget du BNIC*

*** les membres du collège partenaires filière intéressés qui sont par ailleurs issus de la filière Cognac ne versent pas de cotisation supplémentaire au titre du collège des partenaires filière intéressés; seule la cotisation pour le collège de la filière Cognac est appliquée.*

Explications sur la gouvernance – Seuil minimal de dons Financiers permettant d'intégrer le Conseil d'Administration

Ces éléments ne remplacent pas les statuts de l'association Imagine Cognac qui seuls constituent le texte de référence.

Collège filière Cognac

≥ 50.000 € HT

Collège filière Cognac élargie

Collège partenaires scientifiques

Collège partenaires financiers publics et privés

≥ 50.000 € HT

Collège partenaires filière intéressés

Collège société civile

Collège collectivités territoriales

Les entités de la Filière, qui apportent un don supérieur à 50 k€ HT, accèdent à l'Assemblée Générale et Conseil d'Administration, sans droit de vote, et selon des modalités de représentation définies dans l'article 8.1 « *Peuvent aussi participer aux assemblées générales et aux conseils d'administration sans droit de vote : Pour la famille du négoce : les représentants des entreprises du négoce qui apportent un financement à l'association au-dessus du même seuil que celui s'appliquant aux partenaires financiers publics ou privés. Pour la famille de la viticulture : des représentants en nombre égal aux représentants des entreprises du négoce incluses dans la délégation de ce dernier. Ce format de représentation vaut pour les assemblées générales de l'association et pour son conseil d'administration.* »

Les partenaires financiers, qui apportent un don supérieur à 50 k€ HT, accèdent à l'Assemblée Générale et Conseil d'Administration, avec des droits de vote.

Article 8.1 relatif à l'Assemblée Générale «*25 voix maximum, réparties au prorata du financement apporté par l'ensemble des partenaires financiers au 31 juillet de chaque année, chacun d'entre eux ayant un représentant dont les voix seront proportionnelles aux financements apportés au 31 juillet. Si la répartition proportionnelle fait apparaître des nombres décimaux, le nombre entier inférieur sera retenu pour déterminer le nombre de voix de chaque représentant.*»

Article 9.1 relatif au Conseil d'Administration «*20 voix réparties au prorata du financement apporté par l'ensemble des partenaires financiers publics ou privés au 31 juillet de chaque année, adhérents à l'association ; chacun d'entre eux ayant un représentant. Si la répartition proportionnelle fait apparaître des nombres décimaux, le nombre entier inférieur sera retenu pour déterminer le nombre de voix de chaque représentant.*»

Explications sur la gouvernance – Autres possibilités de dons financiers à l'association

Ces éléments ne remplacent pas les statuts de l'association Imagine Cognac qui seuls constituent le texte de référence.

Collège filière Cognac	Montant libre	} Sont membres de fait du Conseil d'Administration, avec des modes de représentation et vote définis par l'article 9.1
Collège filière Cognac élargie	Montant libre	
Collège partenaires scientifiques	Montant libre	
Collège partenaires financiers publics et privés	Montant libre	} En cas de don d'un montant <50.000 € HT, sont membre de l'Assemblée Générale mais pas du Conseil d'Administration
Collège partenaires filière intéressés	Montant libre	
Collège société civile	Montant libre	} Quel que soit le montant, sont membres de l'Assemblée Générale mais ne sont pas membres du Conseil d'Administration
Collège collectivités territoriales	Montant libre	

• Composition de l'association

Président

- Mandat de trois ans en même temps que la mandature BNIC
- Confié à un représentant du collège de la filière Cognac dont la famille n'exerce pas simultanément la présidence du BNIC
- Alternance viticulture/négoce

Directeur

- Choisi parmi les salariés du BNIC
- Chargé d'assurer le fonctionnement courant de l'association, de préparer les réunions, de diffuser les résultats de recherche et d'assurer le lien avec le Conseil Scientifique et Technique (CST)



Focus sur les membres

● Focus sur les membres

Partenaires de la filière élargie

- Le Conseil d'administration a validé l'adhésion de deux partenaires le 02.11.2023 : le Comité National du Pineau des Charentes et le Syndicat des producteurs et de promotion des Vins IGP Charentais

Partenaires scientifiques

- Avoir un nombre limité de partenaires importants pour nous
- Le Conseil d'administration a validé l'adhésion de trois partenaires le 02.11.2023 : le Conservatoire du Vignoble Charentais, l'Institut Français de la Vigne et du Vin et l'Institut des Sciences de la Vigne et des Vins
- Le président du Conseil Scientifique et Technique du BNIC siège également au Conseil d'Administration, afin de faire le lien entre Imagine Cognac et le CST du BNIC, sans droit de vote
- D'autres partenaires scientifiques pourront être intégrés à terme

Partenaires financiers

- Privés : banques, assurances, entreprises de la filière Cognac élargie finançant au-dessus du seuil
- Publics : BPI, Banque des Territoires...



Construction budgétaire

● Construction budgétaire

(extrait du Conseil d'Administration d'Imagine Cognac du 02.11.2023)

Dans le cadre de cette phase d'amorçage,

Nous avons identifié un besoin financier à hauteur de 1,8 M € sur 5 ans (2023-2028), basé sur 1,5 M € pour la partie GIS et 0,3 M € en frais d'amorçage et de pilotage de l'Association. Sur le premier exercice, le besoin financier est de 450 k€ (300 k€ pour la partie GIS et 150 k€ pour l'amorçage de l'Association)

Côté financement, sur l'exercice 2023-2024,

- Nous pouvons compter d'ores et déjà compter sur un financement à hauteur de 170 k€ de la Famille de la viticulture
- Nous avons reçu plusieurs marques d'intérêts de Maison de négoce, tant sur un montant de 50 k€ qu'un montant inférieur
- Nous souhaitons permettre à toute Maison Négoce ayant l'intention de réaliser un don de le faire dans un calendrier proche
- Nous souhaitons poursuivre nos discussions avec les partenaires financiers privés afin d'obtenir un effet de levier des financeurs privés à la hauteur du financement provenant des professionnels de la filière Cognac

Enfin, nous veillons à construire un financement multi-annuel, ie obtenir un engagement des donateurs si possible sur 5 ans.



Groupements d'Intérêt Scientifique

Des programmes de recherche pilotés en Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS) ou autres formats juridiques pertinents.

L'association assure la coordination d'ensemble et les flux financiers vers les GIS et les actions de recherche mais chaque GIS et programme de recherche est géré de façon décentralisée et autonome sur la base d'une convention ad hoc entre ses participants et l'association.

Un projet pilote à déterminer officiellement par le comité permanent sur recommandation du CST.



contact@imaginecognac.org



IMAGINE
Cognac

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT POUR UN TERRITOIRE DURABLE